

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

16908

MUPRAS
16 JAN
ACCUEIL

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 5468

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SEHNANI Nouria

Date de naissance : 26/10/1954

Adresse : Are du phare Residence Tadjout n°4 Casablanca

Tél. 06 48 96 93 57

Total des frais engagés : 372 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 06/01/2011

Nom et prénom du malade : Dr. Nouria SEHNANI-Hamza Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 06/01/2011

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/07/2013	Consultation	1	10000	Doktor H.A. QUANTÉ Médecine Générale Diplômée de l'Université Gazi Rue 60 No: 1 20.08.2013

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie Lahjajma Zouhoura Avenue du Pharmacien Lahjajma Tunis - 1000</i> <i>093 22 55 64</i> <i>Signature</i>	06-01-20	272,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ICD.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur RAQUI Halima

Médecine Générale

Diplômé en Echographie Générale

Diplômé en Diabétologie

diplôme en Diabetologie

Académie de Médecine
de Montpellier

Hay Sadri - Lot. 83 Groupe 5

1er étage - CASABLANCA

Tél.: 022 70 88 31

Casablanca, le

31 05
06/8/20

الطب العام

حائزة على شهادة الفحص بالصدى

حائزه على دبلوم داء السكري

من كلية الطب بمونتريال

حى السدرى تجزئة 83 مجموعة 5

الطبقة الأولى - الدار البيضاء

الهاتف: 0522708831

00 22 70 00 011 ■ 5

الدار البيضاء في ٢٠٠١ / ٢٠٠٢ Casablanca, le ٢٦ / ١٢ / ٢٠٠٢

—Seth Nahm

84, 00

- Aleks

House
LOT : 19

LOT : 191112
UT AV: 07/2022
PPV: 84 DOPH

LOT: GA90544
PER: 04/2024
PPV: 75 DH 00

75.00
Pharmacie
ZEMMAMA Nadia
Avenue du Pharaon - Résidence Taghazout
Casablanca - Tél. 05 22 29 35 64

611 800115 013
DIPROSTENE 1 Seringue
P.P.V : 56,60 DH
AMM 2356MP/21/NTS
Distribué par MSD Maroc
B.P. 138 Bouskoura

611 800115 013 7
DIPROSTENE 1 Seringue
P.P.V : 56,80 DH
AMM 235DMP/21/NTT
Distribué par MSD Maroc
B.P. 136 Bouskoura

✓ 272,20